



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DFense Blok Hardener

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DFense Blok Hardener

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle époxyde à deux composants.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361f STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DFense Blok Hardener

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contient	Butadiene acrylonitrile copolymer, DIÉTHYLÈNETRIAMINE, m-XYLYLENEDIAMINE, 4-TERT.BUTYL PHENOL, 2,2,4-TRIMETHYLHEXANE-1,6 DIAMINE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
	P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P391 Recueillir le produit répandu.
	P405 Garder sous clef.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Butadiene acrylonitrile copolymer	10-30%
Numéro CAS: 68683-29-4	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 4 - H413	

DFense Blok Hardener

DIÉTHYLÈNETRIAMINE			5-10%
Numéro CAS: 111-40-0	Numéro CE: 203-865-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473793-27-0000	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317			

4-TERT.BUTYL PHENOL			5-10%
Numéro CAS: 98-54-4	Numéro CE: 202-679-0	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361f Aquatic Chronic 1 - H410			

m-XYLYLENEDIAMINE			5-10%
Numéro CAS: 1477-55-0	Numéro CE: 216-032-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-0000	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412			

2,2,4-TRIMETHYLHEXANE-1,6 DIAMINE			1-5%
Numéro CAS: 3236-53-1			
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412			

TITANIUM DIOXIDE			<1%
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0000	
Classification Non Classé			

DFense Blok Hardener

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Mousse. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Evacuate area of unprotected personnel.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-----------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

DFense Blok Hardener

Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Matières comburantes. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 ppm(S-Cut) 4 mg/m³(S-Cut)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

TITANIUM DIOXIDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m³ poussière totale

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Mesures d'hygiène Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	solide
Couleur	Ambré.
Odeur	Odeur de poisson. Ammoniac.
pH	pH (solution concentrée): alcaline
Point de fusion	Indéterminé.

DFense Blok Hardener

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C @
Point d'éclair	>93.3°C
Taux d'évaporation	<1
Pression de vapeur	<21 mm Hg @ °C
Densité de vapeur	>1
Densité relative	2.06g/mL
Solubilité(s)	>30% @ °C

9.2. Autres informations

Volatilité	Indéterminé.
Composé organique volatile	Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le contact avec les oxydants puissants. Eviter la chaleur.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides - oxydants. Métaux actifs chimiquement. Nitrous acid and other nitrosating agents. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	4 237,29
-------------------	----------

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	22 000,0
---------------------	----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	4 500,0
--------------------------	---------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,0
-------------------------------	------

2,2,4-TRIMETHYLHEXANE-1,6 DIAMINE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	500,0
-------------------	-------

DFense Blok Hardener

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

TITANIUM DIOXIDE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TITANIUM DIOXIDE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3263
N° ONU (IMDG)	3263
N° ONU (ICAO)	3263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (NONYLPHENOL, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (IMDG)	CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (NONYLPHENOL, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (NONYLPHENOL, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	CORROSIVE SOLID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (NONYLPHENOL, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8

DFense Blok Hardener

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Révision de classification.

Date de révision 03/04/2018

Révision 6

Remplace la date 28/04/2016

DFense Blok Hardener

Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.